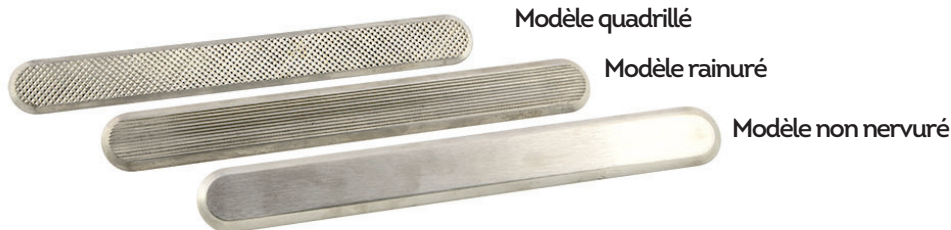




CONSEILS DE POSE DES BARRETTES PODOTACTILES

Conseils de pose

Modèles de barrettes podotactiles en inox :



1 Préparer le support

Quelque soit le support sur lequel est utilisée la colle, la surface doit être propre, sèche, dépoussiérée et dégraissée. Elle doit également être la plus plate possible afin d'avoir une portée maximale.

Il est recommandé de coller les barrettes sur un matériau d'une température minimale d'accroche de 10°C. Pour tout support neuf type goudron, ciment, bois et béton, il est recommandé de s'assurer que la réalisation de celui-ci date de plus d'un mois.

2 Positionner le gabarit de pose

Placer le gabarit de pose des barrettes fourni.

3 Percer les trous

Percer en priorité les trous aux 4 angles d'un diamètre de 10 mm et d'une profondeur de 15 mm. Le perçage du support doit être effectué perpendiculairement au sol. Le diamètre du trou est plus gros que les axes des pièces afin de pouvoir loger la colle.

4 Évacuer la poussière

Éliminer la poussière du perçage par aspirateur.

5 Remplir avec la colle

Remplir les trous avec la colle prévue à cet effet.

6 Placer les barrettes en inox

Positionner les barrettes podotactiles en inox dans les orifices et laisser sécher.



Prévoir 12 barrettes si dispositif de quatre bandes et 9 barrettes si dispositif de 3 bandes par surface de 940 x 280 mm.



Préparer
le support



Positionner
gabarit de pose



Percer
les trous



Évacuer
la poussière

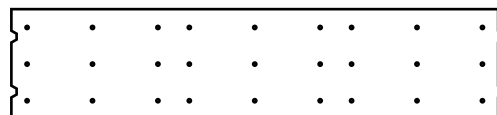


Remplir
avec la colle



Placer les
barrettes

Gabarit de pose barrettes podotactiles :





CONSEILS DE POSE SELON NORME NF P98-352

Conseils de pose

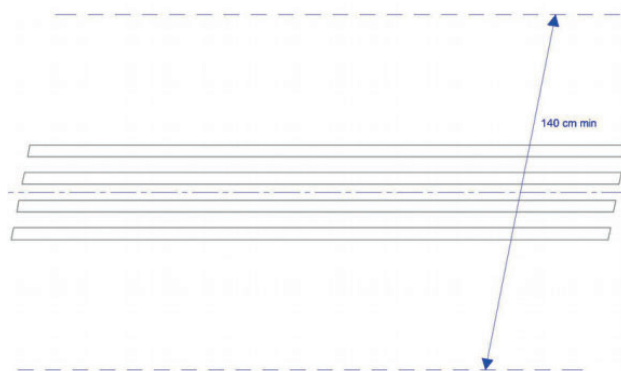
► Implantation du dispositif

En extérieur, l'implantation des barrettes podotactiles selon la norme NF P98-352 doit permettre l'écoulement des eaux. Ces espaces d'écoulement doivent avoir une largeur maximum de 3 cm, et sont espacés d'une distance d'un mètre minimum.



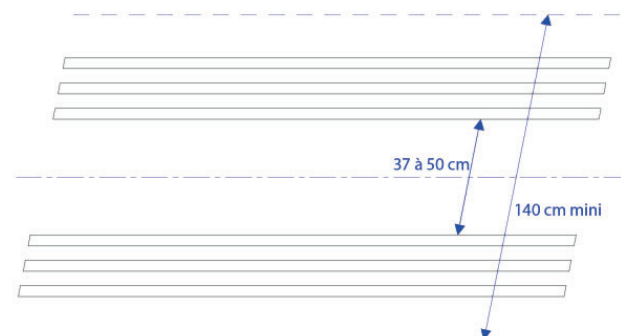
► Dispositif simple bande

Le dispositif des barrettes podotactiles doit être positionné dans un espace d'une épaisseur de 140 cm minimum sans obstacle selon l'arrêté du 15 janvier 2007 pour la voirie et les espaces publics.



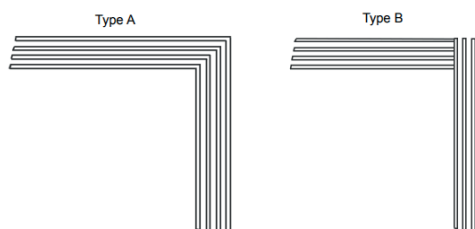
► Dispositif double bande

Le dispositif double bande de guidage doit également être positionné dans un espace de 140 cm sans obstacle. L'écartement entre les deux bandes doit être d'une largeur entre 37 cm à 50 cm afin de permettre aux personnes malvoyantes et aveugles de se déplacer dans cet espace en sécurité.



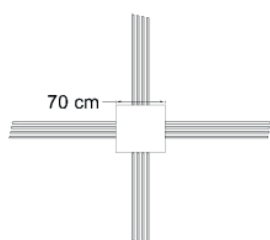
► Changement de direction

Pour assurer la continuité du dispositif d'aide à l'orientation de manière optimale, l'implantation A est recommandée. Si les modules ne peuvent pas être découpés, l'implantation B peut être utilisée.

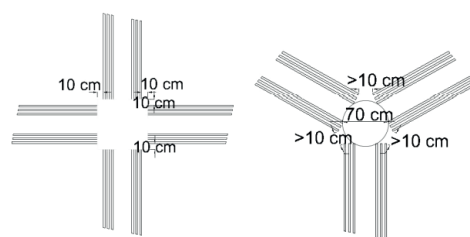
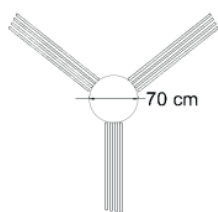


► Choix d'itinéraire

Pour une efficacité optimale des bandes de guidage, l'espace vide entre les barrettes podotactiles doit dépasser de part et d'autre des bandes implantées. Ce vide doit être d'une épaisseur de 70 cm pour une implantation simple bande, et d'une épaisseur de 20 cm de plus que la largeur des double bande.



Choix d'itinéraire simple bande



Choix d'itinéraire double bande